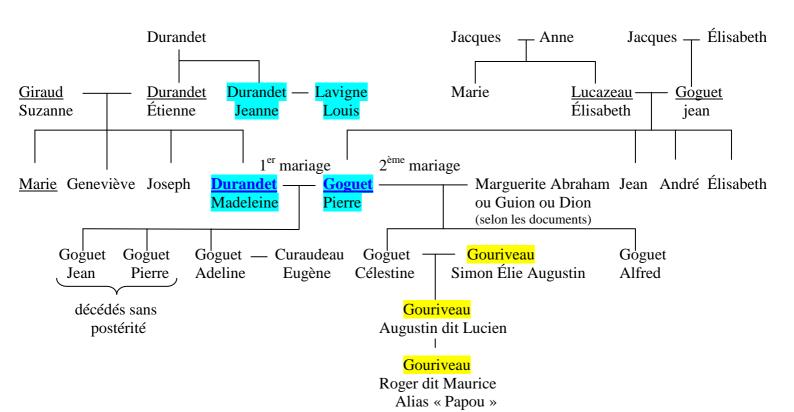
3 avril 1838

Prise en charge des soins de Jeanne Durandet et de son mari Louis Lavigne, cultivateur à Bardécille Semussac, par Madeleine Durandet leur nièce, domestique chez M. Guérin à Chenac, contre donation.



Conservation des hypothèques de Saintes

Volume 118. Verso Case 187. Le vingt six mars mil huit cent trente huit, droits d'hypothèque privilégiée résultant d'un acte de donation entre vifs de M^e Pillet notaire à Cozes en date du dix neuf février mil huit cent trente huit, transmis ce jour d'hui au volume 120 verso case 178

Au profit de Louis Lavigne, cultivateur, et Jeanne Durandet, sa femme, demeurant, Bardesil commune de Semussac; Lesquels elisent domicile en leur dite de Semussac - 29 159

Contre madelaine Durandet, leur nièce, demeurant en qualité de domestique chez mr guerin, propriétaire a chenac ; #

dans la marge

Pour surété d'un somme capitale de quatre cent francs non exigible pour assurer tous les soins qu'exige l'age et la position des donateurs les blanchir soigner racommoder tels que la donataire sy est obligé par le susdit acte.

De les blanchir soigner racommoder. Les biens donnés sont evalués à un revenu annuel de vingt francs cy ----- 2400

A prendre sur tous les biens donnés en donation a la dite Durandet consistant en une maison située a bardesil commune de Semussac chambre et grenier corps de bâtiment situé au même lieu même commune consistant en un toit, ballet et autres toits jardin pièce de terre située commune d'arces ; 5. piece de vigne au même lieu même commune 6. pièce de terre labourable et vigne située à la champagne

Commune de Cozes ; 7. pièce de terre labourable située au chemin de Talmont commune de Semussac ; 8. une autre pièce de terre labourable située au même lieu même commune 9. une pièce de terre labourable située à morange même commune 10. pièce de terre labourable située au même lieu meme commune.

Certifiée conforme par le conservateur qui a reçu pour timbre trente cinq centimes et pour salaire un franc ;

Saintes le 3 avril 1838

page 2

Conservation Des Trypostation De Val=118. 16.187. Le reingto fix mane within out Concete huito, Danis Doby paringue) printegie Gerectano D'im acte De Danation lutionifs remyrilles Mataine or Cagen Con Date Qualitanous feniner withing out Ereate puis, terauseus Cejaurd'huy aunose 120.96.178. * Our rufit Defauis ! avigue, em sinateur, —

So Sofame, Demandor, Jaferma, Demanauro —

Los Sofamos frit Comme De Sternufsae; - sir quel chias Duwind intermedito france - 19 19 + Cantre modelaine Durandet zeur micie, -Denieurant luqualité de Danstique chaz mis querin prayone raice a chonac if the Dantine Beningt guares frie 1838 De la blanchir Saigner. & Facamua Och Ger Gion Danie fant exaluison renew account acheingto francey (200) Of premove fur have ler licen Dumie in Doucing La latita Declara convissant (numa maison fismie or berde frit comme De Somuna de chambre L'openie Courge l'othement fit ne aumanne lier mieme Cumme Couristant en unt ins, ballet & auere teach ; gardin, prièce de toure fituer comme D'arced; s'yrière de summe s'iniente la summe fituer and même from mone Commence s'prière de Cerre la boure ble XX signe fituer à la champagne

(semmine) de Cozer, 7,10 i eco Deterne l'alemnoble Pitucion chamin Metalment Cumucette OTenusae; 8. ime autreprice Deterre l'alumable Fituce aument liew mome former of undpoises Detorne labourable) fiture à marange en come amun 10: prien Betern followed ble fiture acomound Lieu mama (amune)./. . gui a recup our Timbel Corne cing entrum & Janie de 3 ourie 1838 Montrates 1.95 W.17:0